

Certificats de dépôt : mise minimum élevée

C'EST le dernier produit à la mode pour les banques en mal de liquidités. « Créé en 1985, le certificat de dépôt est un titre de créance négociable », rappelle Yohan Boukobza, conseiller en gestion de patrimoine indépendant, fondateur du cabinet B & Z Associés.

A l'origine destiné aux trésoriers d'entreprise, ce placement est proposé aux clients fortunés en quête d'un capital garanti, sans contrainte de durée. Les banques privées en font un produit d'appel. La mise minimum s'élève à 150 000 euros, contre 1 500 euros pour les comptes à terme. « A la différence de ces derniers, la somme n'est pas plafonnée et la souscription s'échelonne d'un jour à un an, au lieu d'un mois à cinq ans. Enfin, vous pouvez le revendre avant échéance », explique Patrick Million, directeur du développement de la Banque privée européenne.

Le titre est négociable sur un marché secondaire, ce qui permet d'éviter les lourdes pénalités liées aux dénouements anticipés des dépôts à terme. Il peut aussi être conservé au-delà de douze mois, jusqu'à sept ans. Il devient alors

un bon à moyen terme négociable (BMTN). « Dans ce cas, mieux vaut souscrire une assurance-vie dont la fiscalité est plus avantageuse », conseille M. Boukobza. Les intérêts tirés du certificat de dépôt sont soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux pour les plus-values mobilières, avec la possibilité d'opter pour le prélèvement libératoire (29 %).

« Solution transitoire »

A première vue, les avantages sont nombreux : sur-mesure, souplesse, sécurité. Seul risque : une faillite de la banque émettrice, hautement improbable, même si la crise financière a montré qu'on ne pouvait l'exclure complètement. Pascal Gilbert, responsable de la gestion obligataire à la Française des placements, reste néanmoins sceptique : « Lié à une banque, le titre n'offre pas la diversité des OPCVM et les frais sont nombreux. » M. Boukobza confirme : « C'est une solution transitoire entre la vente d'un appartement et un nouvel achat, sur trois ou six mois, pas un placement. » ■

FLORENCE DE GOLDFIEM